

Au fil de la Meuse

Histoire - Patrimoine - Culture

***Au nom de quel avenir peut-on sacrifier la mémoire ?
Tout ce qui n'est pas donné ou partagé est perdu !***

Webmaster :
Jacques Leclère

Editeur responsable :
Willy Clarinval

Alerte au pilleur !

Automne - Hiver 2019 - N°38

Il y a quelques mois, nous avons découvert à Herbuchenne sur les hauteurs de Dinant, deux sites anciens très importants. Nous vous en reparlerons plus amplement tout prochainement. Pour l'un, il s'agit de la villa gallo-romaine tant recherchée. Sur environ huit ares, nous avons collecté un nombre conséquent de tessons et de fragments de tuiles. Mais, quasiment rien touchant à des objets en fer ou en bronze. Le champ était parsemé de trous de pelle : pas de doute, un détecteur de métaux était passé par là. Imaginez le préjudice ! De précieux indices perdus pour toujours...

Peu de temps après, notre webmaster Jacques Leclère et notre collaborateur Laurent Poncelet, ont aperçu un sujet français, accompagné d'une dame, manipulant un détecteur, à quelques centaines de mètres en arrière de l'emplacement de la villa. Laurent l'a interpellé, lui faisant notamment remarquer qu'il se trouvait en zone archéologique reconnue et donc interdite. Sa réponse : « je m'en fiche ».

Nous avons besoin du concours de tous pour faire cesser les agissements de cet individu.

Sa façon de faire est non seulement attentatoire à la pratique archéologique, mais elle est tout à fait répréhensible au regard de la législation en vigueur.



Dès lors, nous en appelons à votre civisme : si vous apercevez la voiture de cette personne, où que vous soyez, n'hésitez pas, prévenez immédiatement la police. Le cas échéant, celle-ci peut se mettre en rapport avec nous.

Merci.

Willy Clarinval



ALERTE AU PILLEUR- 1	LE CIMETIÈRE ALLEMAND DE HOUX- 5	LE MARCHÉ DE NOËL À DINANT- 9	QUERELLE A. GAUTHIER ET VERS L'AVENIR - 13
FURORE TEUTONICO- 2	LE CIMETIÈRE ALLEMAND DE HOUX- 6	LA PAGE PICTURALE- 10	QUERELLE A. GAUTHIER ET VERS L'AVENIR- 14
FURORE TEUTONICO - 3	LE CIMETIÈRE ALLEMAND DE HOUX- 7	PAUL MOSTY- 11	QUERELLE A. GAUTHIER ET VERS L'AVENIR- 15
PRÉCISION- 4	LE CIMETIÈRE ALLEMAND DE HOUX- 8	PAUL MOSTY- 12	QUERELLE A. GAUTHIER ET VERS L'AVENIR- 16

Réalisé par les bénévoles du groupe de travail de l'association « Au fil de la Meuse ».

Toute reproduction de l'entièreté ou d'une partie de ce mensuel doit faire l'objet d'une demande écrite via le mail du webmaster : fn618769@skynet.be !

FURORE TEUTONICO.

Le Monument bien connu, dédié aux victimes civiles de 14-18 tant à Dinant que partout ailleurs en Belgique, fut inauguré en 1936. Moins de quatre ans plus tard, une des premières actions du même envahisseur sera de le détruire. Bien évidemment...

Une pression à l'encontre de sa réalisation fut exercée notamment par le gouvernement de l'époque. On parlait déjà d'Hitler...

On lira donc avec grand intérêt les recommandations prodiguées par le *Pourquoi Pas ?*

n° 998 du 13/9/1933, pages 2270 et 2285, et sa satisfaction du vote communal dans son numéro 999 du 22/9/1933, pages 2328 et 2329 (celles-ci sont expurgées des publicités entrecoupant le texte).

2270

POURQUOI PAS?



Le Petit Pain au Jeudi

A MM. les édiles de Dinant appelés à délibérer sur le « furore teutonico »

C'est décidément la balustrade de Nessus, Messieurs; on ne s'en débarrasse pas. C'est comme le papier tue-mouches, le papier englué avec lequel le clown Bagessen nous divertissait si fort. La balustrade tiendra à vous. Vous êtes, pour Dinant et pour l'histoire, « ceux qui auront voulu ou n'ont pas voulu de la balustrade ». Vous êtes — ou vous ne serez pas — les premiers Dinantais qui, sous la menace indirecte de l'Allemagne, auront consenti à ne plus crier « Justice! »

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous aviez la faiblesse de consentir à ce que l'inscription vengeresse ne figure pas sur le monument aux morts de votre ville, n'allez pas dire que vous avez cédé à la pression du Gouvernement.

Un jour, dans un restaurant, au cœur sombre (c'était en décembre) de la forêt, Jules Destrée parlait aux Amis de la Forêt de Soignes, entre la poire et le fromage... Il fallait intéresser encore et une fois de plus le Gouvernement à la belle forêt, toujours menacée. Eloquent et familier, Destrée disait : « Le Gouvernement, il faut le mener à coups de pied quelque part... » Cette proposition fut d'autant mieux admise que Jules Destrée, ce jour-là, faisait partie du Gouvernement en tant que ministre des Sciences et Arts.

Entendez et ultérieurement suivez ce sage conseil! Le Gouvernement qui vous a préconisé une jolie lâcheté serait-il si fâché si vous l'envoyiez promener?... Ecartons l'idée injurieuse qu'il aurait invoqué des intérêts matériels...

Les gouvernements sont généralement lâches parce qu'ils sont composés de... gouvernants; des gens qui dînent avec M. le Ministre d'Allemagne, qui échangent avec lui des propos mondains, qui ont de multiples faveurs à demander outre-Rhin et

qui veulent se donner les gants d'une désinvolture oubliée... Vraiment, il est de mauvais goût de se souvenir des fusillés de Dinant et du sac de la ville.

Se souvenir? En tout cas, la justice ne peut, ne doit jamais se laisser oublier. C'est ce que proclamait lapidairement et immortellement le Cardinal Mercier, en rédigeant l'inscription de la balustrade. Comme garantie morale, ce Cardinal Mercier valait bien ce magnifique Ladeuze, dont il est avéré qu'il n'est qu'un sot.

???

En effet, en négligeant l'opinion de ce bonhomme sur la guerre, la justice, le crime allemand, l'innocence belge (son opinion est dénuée d'importance), il faut bien constater qu'il a fait sottement tout le contraire de ce qu'il fallait pour atteindre son but.

Son but, c'était qu'il fût entendu qu'on oubliait l'incendie de Louvain pour permettre à l'Université, recteur en tête, de rétablir de bons et fructueux rapports avec les Allemands.

Vraiment, il a réussi, ce recteur! Si sa balustrade avait été mise en place, avec une inscription indéchiffrable d'ailleurs, il y a longtemps qu'on n'en parlerait plus. Ce qui était écrit resterait écrit, mais personne ne le lirait... On doute que les Allemands envoient à ce recteur malapate les félicitations auxquelles il s'attendait...

Et vous, Messieurs de Dinant, si vous envoyez promener ce Gouvernement, manifestant ainsi ce sentiment de l'autonomie communale qui est dans les plus nobles traditions belges, vous aurez permis à un gouvernement foireux de dire aux Allemands qu'il n'y peut rien. Et Dinant aura, une fois de plus, crié « Justice! »

???

Allons, allons, puisque ministres, recteur, etc., etc., croient devoir faire les chiens couchants, il reste à tous les hommes libres dont la maison fut brûlée par l'ennemi, à inscrire sur les murs un petit « furore teutonico diruta » bref, explicite, suffisant.

Nous accorderons notre sympathie et notre publicité à ceux qui vous donneraient, Messieurs, cette leçon.

Et qu'il n'y ait pas d'équivoque : il ne s'agit pas d'entretenir une haine inutile et que le temps étoufferait heureusement... Non, mais de crier « Justice! », justice imprescriptible, encore et malgré tout, et aussi d'avertir... Si on pouvait croire à une Allemagne repentante, revenue de la folie de son Kaiser et de ses soudards scientifiques, ah! oui, il importerait de passer une éponge gigantesque!

Mais vous savez bien que nous n'en sommes pas là.

Si abasourdis que l'on vous croie par la soporifique potion gouvernementale, vous savez bien que, tout de même, le blâme universel, la flétrissure morale décernée par le monde avaient, un peu, fait regretter à l'Allemagne ses exploits de feu et de sang.

Maintenant, sera-t-il dit que, grâce à vous, à « la prochaine », les Boches ivres pourront s'en donner jusque là, et qu'on ne le leur reprochera même plus? Sera-t-il dit que, si ça les amuse de fusiller les vieux et les enfants, ils auraient tort de se gêner?

Sera-t-il dit que le Gouvernement, le recteur et vous, vous leur promettez l'absolution par avance?

Nous vous soumettons ces conclusions. Elles ne toucheront ni le Gouvernement, ni le recteur qui sont... ce qu'ils sont. Elles feront peut-être réfléchir vos électeurs.

Ajoutons que la façon dont toutes les tractations ont été menées dans cette affaire et surtout le mystère qui n'a cessé de l'entourer sont bien faits pour justifier toutes les suppositions.

Quelles pressions?

Soudainement révélée, l'autre semaine, à la suite d'une dernière réunion du Comité constitué à Dinant, en vue du placement de cette inscription et de l'érection du monument dont elle doit faire partie, l'affaire, pourtant, remonte sensiblement plus loin. Car ce n'est pas d'aujourd'hui que des démarches ont été tentées pour faire avorter le projet auquel le Conseil Communal de Dinant s'était rallié à l'unanimité et qui, au lendemain des incidents de Louvain, avait recueilli l'adhésion sympathique de la plupart de nos compatriotes.

L'honorable bourgmestre de Dinant, M. Sasserath, qui a d'ailleurs, à la suite de ces tractations, donné sa démission de président du Comité évoqué ci-dessus, en a du reste exposé objectivement les rétroactes au cours de la dernière séance du Conseil Communal qu'il préside. D'autre part, en date du 9 août déjà, M. Pierre de Soete pouvait répondre à un Dinantais qui lui avait offert sa maison pour y placer éventuellement l'inscription si celle-ci était refusée ailleurs : « Jusqu'à présent et malgré toutes les pressions qui sont exercées pour la suppression de l'inscription, je maintiens mon point de vue sur lequel votre bourgmestre est tout à fait d'accord et, momentanément, il n'est pas question de donner une autre destination au « Furore teutonico » que son incorporation dans le monument national au Martyr Civil qui sera érigé à Dinant. »

Or, M. De Soete a changé d'avis et trouve maintenant tout naturel qu'on élève le monument sans l'inscription, alors que celui-ci ne doit exister qu'en fonction de celle-là.

Bizarre... extrêmement bizarre!

Ce qu'ils feront

Il n'est que trop certain que les Allemands sauront exploiter l'attitude de notre premier ministre, même si l'opinion de celui-ci devait ne pas prévaloir.

Il faudrait, en effet, ne pas savoir jusqu'à quel point ils peuvent pousser l'art de travestir les meilleures intentions et les faits eux-mêmes par une propagande aussi massive qu'habile, pour ne pas voir d'ores et déjà, tout le parti qu'ils tireront de cette affaire.

De même qu'après le jugement intervenu dans l'affaire de la balustrade de Louvain, ils répandirent cette idée que les tribunaux belges avaient eux-mêmes démenti la légende des atrocités allemandes en Belgique, de même ils diront que si le gouvernement belge n'autorise pas le placement de cette inscription, c'est qu'il n'est pas sûr qu'elle corresponde à la réalité, à la vérité historique. Et le long mystère qui a plané sur toute l'affaire ne fera qu'accroître à leur seul profit un doute insinuant et plus dangereux certes pour la mémoire des victimes que leurs infâmes calomnies sur les « francs-tireurs », dont certains furent massacrés sur le sein de leur mère.

Tel sera fatalement le plus clair et le seul résultat de la démarche insolite de M. de Broqueville.

Et les morts de Dinant seront tués une seconde fois!

Ajoutons que la façon dont toutes les tractations ont été menées dans cette affaire et surtout le mystère qui n'a cessé de l'entourer sont bien faits pour justifier toutes les suppositions.

Quelles pressions?

Soudainement révélée, l'autre semaine, à la suite d'une dernière réunion du Comité constitué à Dinant, en vue du placement de cette inscription et de l'érection du monument dont elle doit faire partie, l'affaire, pourtant, remonte sensiblement plus loin. Car ce n'est pas d'aujourd'hui que des démarches ont été tentées pour faire avorter le projet auquel le Conseil Communal de Dinant s'était rallié à l'unanimité et qui, au lendemain des incidents de Louvain, avait recueilli l'adhésion sympathique de la plupart de nos compatriotes.

L'honorable bourgmestre de Dinant, M. Sasserath, qui a d'ailleurs, à la suite de ces tractations, donné sa démission de président du Comité évoqué ci-dessus, en a du reste exposé objectivement les rétroactes au cours de la dernière séance du Conseil Communal qu'il préside. D'autre part, en date du 9 août déjà, M. Pierre de Soete pouvait répondre à

un Dinantais qui lui avait offert sa maison pour y placer éventuellement l'inscription si celle-ci était refusée ailleurs : « Jusqu'à présent et malgré toutes les pressions qui sont exercées pour la suppression de l'inscription, je maintiens mon point de vue sur lequel votre bourgmestre est tout à fait d'accord et, momentanément, il n'est pas question de donner une autre destination au « Furore teutonico » que son incorporation dans le monument national au Martyr Civil qui sera érigé à Dinant. »

Or, M. De Soete a changé d'avis et trouve maintenant tout naturel qu'on élève le monument sans l'inscription, alors que celui-ci ne doit exister qu'en fonction de celle-là.

Bizarre... extrêmement bizarre!

Ce qu'ils feront

Il n'est que trop certain que les Allemands sauront exploiter l'attitude de notre premier ministre, même si l'opinion de celui-ci devait ne pas prévaloir.

Il faudrait, en effet, ne pas savoir jusqu'à quel point ils peuvent pousser l'art de travestir les meilleures intentions et les faits eux-mêmes par une propagande aussi massive qu'habile, pour ne pas voir d'ores et déjà, tout le parti qu'ils tireront de cette affaire.

De même qu'après le jugement intervenu dans l'affaire de la balustrade de Louvain, ils répandirent cette idée que les tribunaux belges avaient eux-mêmes démenti la légende des atrocités allemandes en Belgique, de même ils diront que si le gouvernement belge n'autorise pas le placement de cette inscription, c'est qu'il n'est pas sûr qu'elle corresponde à la réalité, à la vérité historique. Et le long mystère qui a plané sur toute l'affaire ne fera qu'accroître à leur seul profit un doute insinuant et plus dangereux certes pour la mémoire des victimes que leurs infâmes calomnies sur les « francs-tireurs », dont certains furent massacrés sur le sein de leur mère.

Tel sera fatalement le plus clair et le seul résultat de la démarche insolite de M. de Broqueville.

Et les morts de Dinant seront tués une seconde fois!

Appui... sous conditions

Et le gouvernement répondit qu'il était prêt à donner son appui le plus complet à la réalisation de ce projet, mais à condition que la balustrade et l'inscription ne figurassent pas sur le monument.

M. de Broqueville alla jusqu'à déclarer que s'il était dans son pouvoir d'interdire l'inscription, il le ferait dans « l'intérêt national ».

On se demande ce que l'intérêt national vient faire ici dedans!

Il y eut des pourparlers, l'envoi de délégués, des palabres.

— Ce n'est qu'un conseil que je vous donnais, affirmait le gouvernement quand il eut senti que ça tournait mal et que les Dinantais n'étaient pas décidés du tout à s'en laisser imposer.

— C'est une injonction, ripostait le bourgmestre qui ne mâchait pas ses mots.

— Un conseil! Et puisque vous le prenez sur ce ton-là, je romps les pourparlers, je rappelle mon délégué. Prenez vos responsabilités.

— Conseil, injonction... querelle de mots.

Après avoir juré de garder le secret le plus absolu, les membres du comité et ceux du Conseil communal furent mis au courant des raisons qui poussaient le gouvernement à réclamer la suppression de l'inscription litigieuse.

Quelles étaient ces raisons?

La raison d'Etat

La raison d'Etat, tout simplement. Il paraît qu'il ne faut rien faire, ni dire, encore que puisse être considéré par les Allemands comme une provocation. Dans l'intérêt supérieur du pays, il paraît que nous devons être vis-à-vis de MM. les Boches, doux, gentils, aimables, charitables, déferents, respectueux. A aucun prix il ne faut risquer même de froisser leur susceptibilité. Ça pourrait produire des catastrophes!

Or, comme après le jugement, qui donna gain de cause au Ladeuze le magnifique, toute la presse allemande avait pu écrire triomphalement que si la Belgique ne plaçait pas cette inscription, c'est qu'elle reconnaissait que les armées du Kaiser n'étaient en rien responsables des destructions et des massacres qu'on lui imputait, on juge par là ce qu'il en sera demain quand les journaux, sous la direction de Goebels, commenteront la pression faite par le gouvernement sur le Conseil communal de Dinant!

La décision

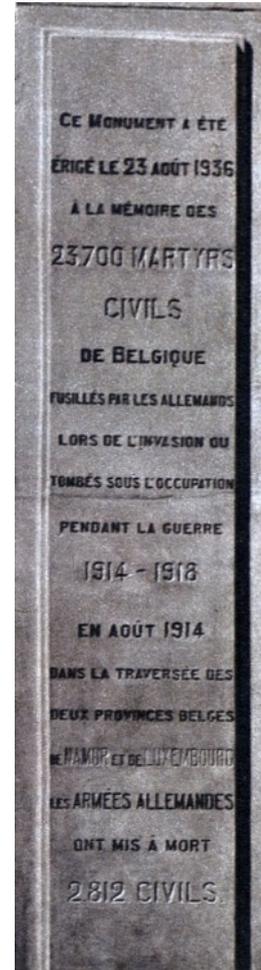
Et M. Sasserath, bourgmestre de la ville, un homme qui ne s'en laisse imposer, ni par les Premiers Ministres, ni par les raison d'Etat de s'écrier : Si nous ne maintenons pas notre décision, nous nous déshonorons! Si le vote du Conseil est contraire à mon opinion, je démissionne immédiatement. » Et le Conseil l'a approuvé, par neuf voix sur onze. Ceux qui avaient défendu la thèse gouvernementale se contentèrent de s'abstenir platoniquement, de crainte, sans doute, d'être écharpés à la sortie.

Le grand battu de la journée, c'est Mgr Ladeuze. En se réclamant de son patriotisme, ce prêtre « patriote » a joué

dans cette affaire un bien regrettable rôle. S'il n'avait pas écouté son dépit et sa mauvaise humeur, s'il avait feint d'ignorer que l'inscription vengeuse de Louvain dût se transporter à Dinant, personne n'y aurait plus fait attention. Mais il a mis en route M. de Broqueville, dont le rôle dans tout ceci n'a rien de reluisant, et le gouverneur de la province de Namur. Le prestige de ces deux personnages n'en sera point augmenté.

Et maintenant, reste à réaliser le monument. Ce ne sera pas facile de recueillir les fonds. Privé de l'appui du gouvernement, qui mettra le plus de bâtons possible dans les roues, le comité rencontrera les plus grandes difficultés. C'est une perspective qui doit réjouir le cœur généreux et enflammer le patriotisme magnifique de Mgr Ladeuze.

Pour mémoire : sollicitée, la Ville de Louvain, détruite par la fureur teutonne et dont soixante-dix citoyens furent massacrés, a refusé de souscrire un sou pour l'érection du mémorial dinantais.



La famille Alardo : informations complémentaires

Dans le numéro précédent (FM 37) nous vous avons présenté la famille Alardo, juste parmi les justes, en première page. La photo, ainsi que l'article ont attiré l'attention de Mme Alardo(90 ans) qui a tenu à nous préciser ce qu'elle a vécu à cette époque !

Le petit garçon juif, caché dans la famille, s'appelait Henri, il avait un frère qui était placé dans une famille en Suisse. Le papa était caché dans les Ardennes et la maman se trouvait à Grez-Doiceau.

Pendant son séjour à Dinant, le malheur voulut que Henri perde sa maman, décédée de mort naturelle.

Les Alardo, voulant que Henri revoie sa maman une dernière fois, ont affrété une voiture pour amener l'enfant au chevet de sa maman.

Sur la photo, figure en outre Henri, l'enfant à droite, Ida Alardo (avec des tresses)qui nous a communiqué ces précisions.

Après la guerre, le frère d'Henri, revenu de Suisse, a repris ce dernier pour rentrer en Israël, La famille est allée passer plusieurs fois des vacances chez Henri et ce dernier est revenu quelque fois également avec sa famille à Dinant.



Voici encore quelques photos de l'époque de la famille Alardo.

Le Cimetière allemand de Houx

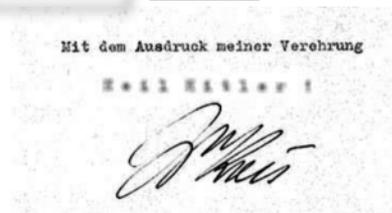
Suite et fin.

Le voyage avait pour but de fournir à l'architecte central, désigné par le Führer, à son assistant et au greffier (Crodol) un aperçu des emplacements des premières zones d'opérations situées à l'ouest, dans lesquelles se déroulèrent les combats remarquables eu égard aux pertes



Ci-dessus, à gauche, le Pr. Dr. Kreis.
(Doc. Dissertation Nina Janz)

subies et la pertinence des cimetières honoraires devant être construits. Il semble qu'un emplacement idéal ait déjà été repéré en ce début d'année 1941.



La mission du 21 au 30 septembre 1942 sera plus précise. A la date du 24 septembre 1942, un déplacement de Bruxelles vers Cambrai est organisé. La région de Dinant (B), le Fort de Bousois (F), la forêt de Mormal (F) et les cimetières militaires de Cambrai (F) sont au programme. Il était apparu dès les mois de mai et juin 1942 qu'il serait peut-être nécessaire de fusionner divers cimetières proposés par le haut commandement de l'armée mais la faible profondeur du sol ne permettait pas d'accueillir un grand nombre de tombes comme prévu. Les morts de l'AOK 6 seront donc inhumés près d'Eben-Emael et ceux de l'AOK 4 dans la zone de Dinant. Il faut remarquer que les autorités choisissent les endroits où ces unités se sont particulièrement distinguées.

Le 24 septembre 1942, en présence du commandant de district, le Dr Molling, du greffier du commandant de district, le hauptmann Müller et le chef spécial Titjens, c'est le site de Mont de Houx qui est choisi. Ce terrain qui appartient à une famille bien connue à Namur, les de Gaiffier d'Hestroy, est promptement réquisitionné. Le texte précise encore : « Ici en avril 1940 (sic) la première traversée de la Meuse a été réalisée par les divisions blindées de Rommel ». De l'emplacement de ce cimetière, on aura une bonne vue aussi sur la zone de la tête de pont sur la rive Ouest de la Meuse (sud d'Anhée, N.D.A). Si cet emplacement ne domine plus la vallée de la Meuse (comme à Dinant, N.D.A), cet inconvénient est compensé par la proximité du lieu du franchissement historique de la Meuse. Nous pensons que le transfert des tombes vers Houx a commencé vers la fin 1942. Dans l'édition spéciale du journal Le Mosan du 25 septembre 1981, il est précisé qu'il fut inauguré en 1943. Il est possible que l'édification du cimetière de Thorembais-Saint-Trond soit antérieure à celle de Houx, ce qui expliquerait que bon nombre de soldats tués à Rivière, Profondeville, Arbre et Annevoie se soient retrouvés enterrés là alors que Houx est plus proche⁴. Pour mener à bien cette mission, des WGO (*Wehrmacht Grab Offizier*) sont désignés.

Selon un document du 11-01-1941, après révision et rectification améliorée des 01-01-1942 et 13-03-1942 pour la zone de Houx, le WGO 11 (Brüssel/Etterbeck) est sous le contrôle du Rittmeister Lindgens. On trouve également le WGO 42 pour Bruxelles sous le contrôle de l'Oberleutnant Mewes.

Une liste très complète d'instructions concernant le modèle des croix, du lettrage, les informations concernant le défunt, à savoir nom, prénom, date de naissance, unité d'appartenance et lieu de décès (ces deux dernières informations seront finalement supprimées pour ne pas trahir les mouvements des troupes) est donnée. Les détails sont même poussés jusqu'à la description du cimetière, son organisation et les plantations diverses⁵ (arbres et fleurs). La proximité d'un point d'eau pour l'arrosage, la présence de voiries et dans le cas de Mont de Houx, d'une ligne de chemin de fer permettant aux visiteurs de se rendre au cimetière, sont envisagées. Dans un premier temps, on a prévu de photographier chaque tombe afin de reconforter les familles et montrer le soin qu'on avait apporté à leur défunt. La tâche s'avéra vite insurmontable et l'on privilégia des photos de groupe où les tombes les plus fleuries étaient au premier plan.

⁴ Cette réflexion est personnelle car jusqu'à présent nous n'avons trouvé aucun document à propos de Thorembais-Saint-Trond même si son existence est avérée. A noter aussi : Eben-Emael +/- 506 tombes, Thorembais-Saint-Trond +/- 627 tombes.

⁵ Certains cimetières auront des jardins pour la culture des fleurs et arbustes qui orneront les tombes.

Ci-contre : le point d'arrêt de Houx avec ses grandes croix gammées de part et d'autre des voies indiquant le voisinage immédiat du cimetière aux voyageurs, qu'ils viennent de Dinant ou de Namur. Le haut commandement a beaucoup insisté pour installer des tombes individuelles (comme dans le civil) et éviter autant que possible les fosses communes. Dans la poursuite de la guerre qui verra des combats faisant des milliers de morts, cette précaution devra être abandonnée. →



C'est le rapatriement des corps qui aurait entraîné des problèmes d'hygiène et de logistique qui justifia en partie le besoin de cimetières en pays conquis. D'autre part, si besoin était, s'établit le « principe des deux piliers » qui consistait à associer les emblèmes de la Wehrmacht et du NSDAP (croix de fer et croix gammée) signifiant la fusion de l'armée et du parti. Il est également important aussi que les morts reposent aux côtés de leurs frères d'arme (par ex., mêmes unités et morts aux mêmes dates). Ainsi aujourd'hui encore à



Ci-dessus : un WGO au travail quelque part sur le front de l'Est (Doc. Dissertation Nina Janz)

Lommel, des blocks réunissent les hommes suivant ce principe. Les soldats tombés sur la Meuse sont principalement dans les blocks 5 et 7.

Les documents suivants nous permettent de situer le cimetière dans le paysage de Mont de Houx.

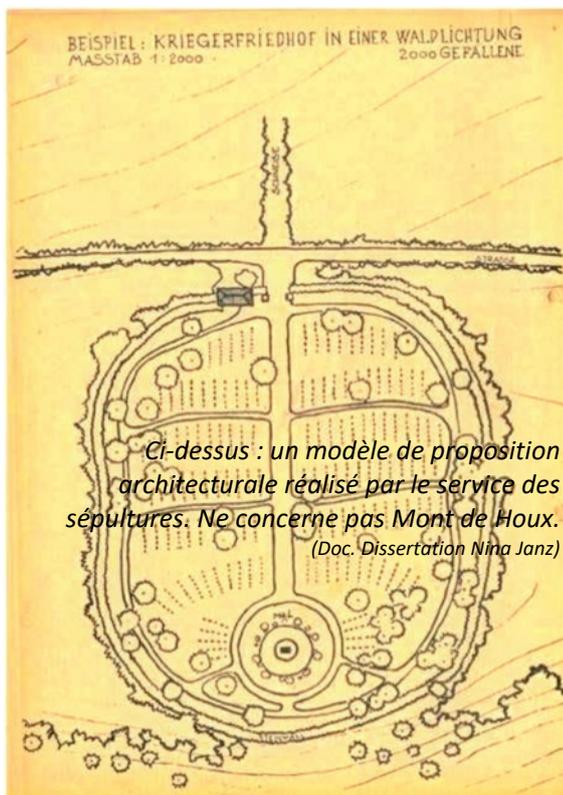
La décision avait été prise d'implanter le cimetière face au lieu

d'installation du *Pontonbrücke* à quelques mètres du barrage de Houx, qui avait vu les premières traversées victorieuses du fleuve dans la nuit du 12 au 13 mai 1940 par les avant-gardes de la Ve Pz. Le document qui suit nous montre un cortège funèbre en approche du cimetière avec en arrière-plan l'Auberge du Vieux Relais qui fut rasée lors de l'aménagement de la Nationale 92.



(Doc. Jean-Christophe Garigliani)

Le portique au sud-est du cimetière se trouvait à l'arrière de l'actuel lotissement de Mont de Houx.



Ci-dessus : un modèle de proposition architecturale réalisé par le service des sépultures. Ne concerne pas Mont de Houx. (Doc. Dissertation Nina Janz)



Parmi les victimes inhumées, quelques titulaires de l'Eisernes Kreuz (croix de fer)⁶ de 2e classe gagnée sans



(Doc. Elfriede Leitner via Roland Charlier)



(Doc. Delcampe)

l'université de Luxembourg et a longtemps travaillé aux Bundesarchiv de Koblenz, Berlin et Freiburg. Cette « dissertation » qui est aussi sa thèse de doctorat est consacrée au sujet de ma recherche.

<http://orbilu.uni.lu/handle/10993/39541>



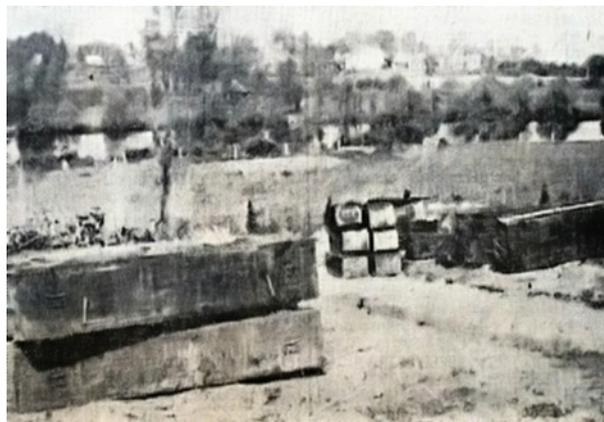
(Coll. famille de Gaiffier d'Hestroy)

doute lors de la campagne de Pologne.

En mai 1945, le bourgmestre de Houx introduit une demande pour récupérer le terrain réquisitionné par l'autorité allemande. Selon le quotidien Vers l'Avenir du 4 avril 1947, le travail d'exhumation a commencé le jeudi 3 avril. Il se poursuivra au moins jusqu'en juillet 1947 mais on trouve encore des dates d'exhumation en 1948 et 1949.

Nous ne possédons que ce mauvais document

photographié de l'enlèvement des corps au cimetière de Mont de Houx. Il a été publié dans le journal Vers l'Avenir du 19 mai 1947. Au premier plan, nous pouvons voir quelques cercueils.



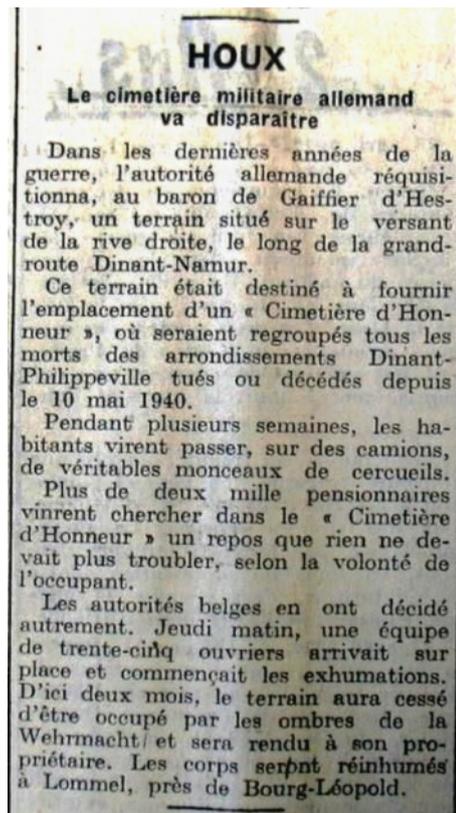
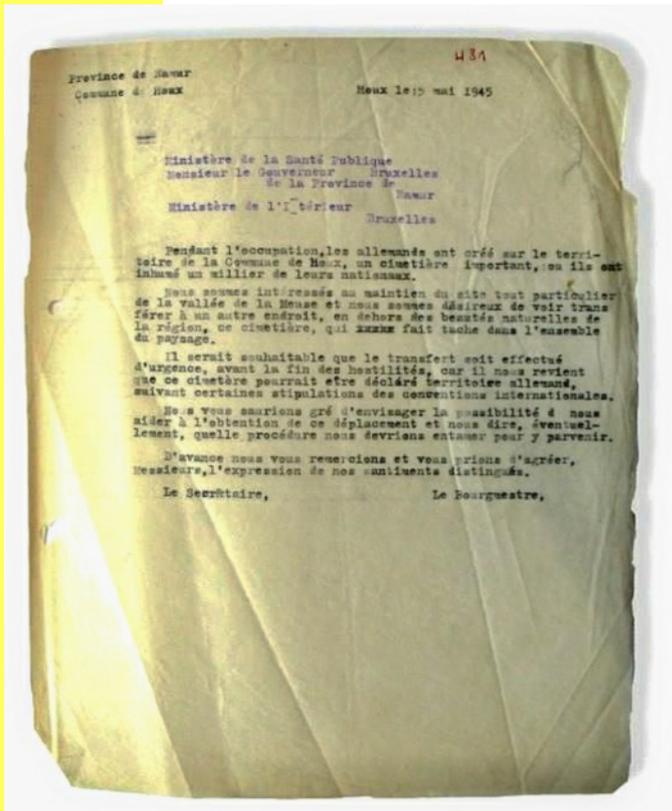
(Doc. Le Mosan, édition spéciale du 25 septembre 1981)

Note de l'auteur : une lecture attentive des dossiers allemands (Nara T78-R880 et 881) consacrés aux sépultures de guerre m'a permis de réaliser ce travail. J'ai pu le compléter en consultant la « Dissertation » de Nina Janz. Nina Janz est chercheuse en histoire de



Le grand portique lors de funérailles importantes

⁶ Décoration qui vit le jour au début du 19e siècle, abandonnée puis rétablie en 1914. Abandonnée de nouveau à la fin du premier conflit mondial, elle fut rétablie en 1939 par Adolf Hitler qui avait conquis cette récompense en 1918. La date sur les croix marque la date du rétablissement de la décoration. On distingue les modèles notamment par la forme du 3 qui peut-être arrondie (round 3). Celles de la collection Gaiffier d'Hestroy sont de l'autre modèle.



(Doc. Administration communale d'Yvoir)

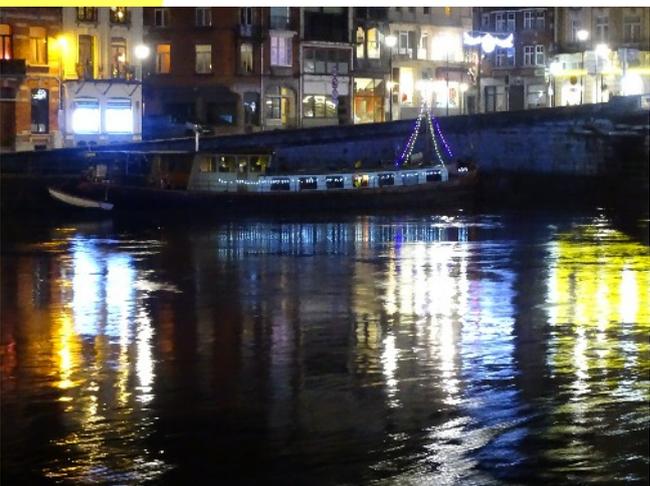
J'adresse mes remerciements les plus vifs à Roland Charlier, M. de Gaiffier d'Hestroy, la famille Genard, Jean-Christophe Garigliany, Olivier Voets et au Musée du souvenir français 1940 de Haut-le-Wastia pour la documentation qu'ils ont bien voulu me fournir pour la rédaction de ce dossier. Un contact récent avec Nina Janz permettra peut-être d'affiner la présente recherche. A suivre...

Serge Halleux



A Dinant : une procession avec Saint-Perpète.

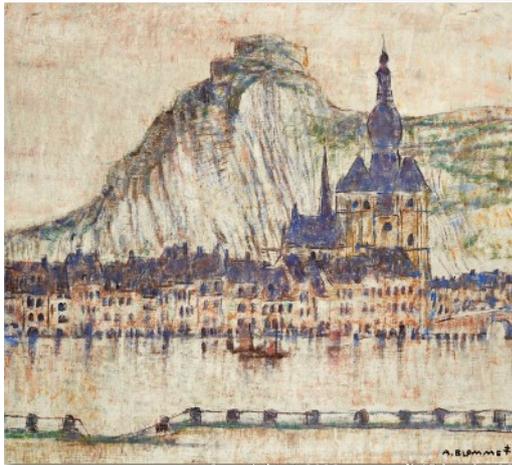
Tristè marché de Noël à Dinant



Bien peu d'animation et bien peu d'ambiance lors du marché de Noël 2019 sur la Croisette !

PHOTOS NICOLE LEFORT

La Page Picturale

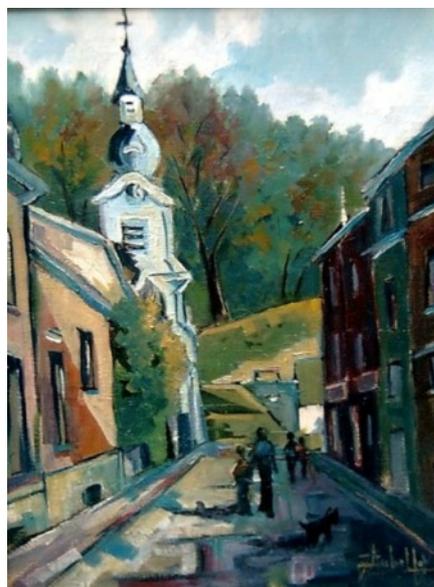


Huile sur toile de 72 x 77 cm intitulée "Vue de Dinant".

Auteur: Alfons Blomme, peintre belge (1889-1979).

Vente Hôtel Horta de janvier.

Auteur inconnu. La collégiale est fort proche des escaliers (où est la route?), et le téléphérique paraît absent. Pourtant, le pont est déjà l'actuel.



Oeuvre de Jean Bubelloy. Huile sur toile de 30 x 40 cm intitulée "Vue de Dinant". L'artiste habite la région de la Semois et dirige une école de peinture à Bièvre. Auparavant, il était premier danseur et a notamment fréquenté Maurice Béjart.



Oeuvre de Brigitte de Vuyst "Citadelle de Dinant".
Magnifique rendu de la galerie!

Paul Mosty (Dinant 1892-1977).

Plongé dans des recherches sur mon histoire familiale, j'ai redécouvert une personnalité originale et tombée dans l'oubli! Il s'agit d'un cousin-germain de ma grand-mère, Paul Mosty (Dinant 1892-1977).

Ce "Forbotî", fils de fusillé de 14', a combattu durant la Première Guerre mondiale. Menuisier de profession, élève d'Alexandre Daoust, il s'est lancé dans la production de statuettes en bois, mélange d'art naïf et d'influence art-déco.

L'originalité de son oeuvre : des sujets variés, en rapport avec l'actualité de son temps, mais aussi en lien avec l'histoire dinantaise. Il s'est notamment penché sur les métiers d'autrefois. (Notons une statuette très réussie du crieur public Baptiste).

Après son décès, ses statuettes sont demeurées la propriété de sa seconde épouse, Clémentine Mathieu. Mais que sont-elles devenues ensuite? Voici une enquête qui mériterait d'être menée par les passionnés de l'histoire de la cité copère! Peut-être des lecteurs de votre publication auront-ils des pistes?

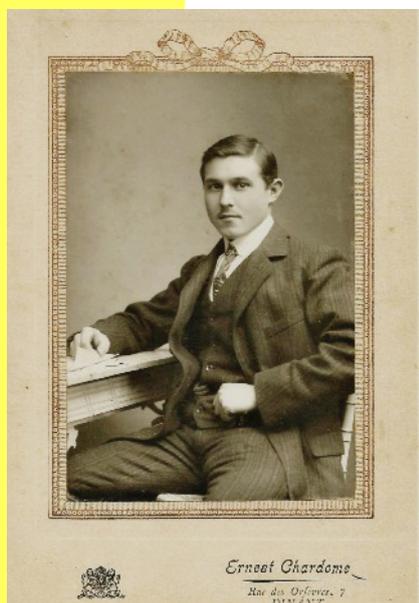
Je joins à ce message : une photographie de Paul Mosty, une photo de la seule statuette aujourd'hui localisée par moi (chez son petit-neveu Jean-Noël Wauters, à Huy), ainsi que quelques coupures de presse qui évoquent le travail original de Paul Mosty.



Bien cordialement,
Olivier Defrance

Ce que la presse en a dit...

Personne ne peut acheter les statuettes de bois (une centaine) qu'a sculptées pendant toute sa vie un Dinantais de 80 ans



Le tailleur de pierres



Le crieur public



Louise Belot



Le gardien d'autos

Depuis l'âge de douze ans (il en a 80), M. Paul Mostoy, de Dinant, travaille le bois. Pour occuper ses loisirs, il sculpte des statuette représentant des hommes politiques, des anciennes figures dinantaises, des métiers, des saints. Il a commencé de sculpter à l'âge de trente ans. Sa collection compte une centaine de statuette. Il en sculpte encore.

Chez M. Paul Mostoy (80 ans), 14, quai de la Prison à Dhant, de nombreuses statuette en bois ornent les tables, les buffets et les armoires. Ce sont toutes des réalisations de M. Mostoy. Il n'en vend aucune : il veut les garder. M. Mostoy passe encore trois à quatre heures par jour dans son atelier.

Des christ pour cercueils

A l'âge de douze ans il entra chez un menuisier où il apprit le métier de menuisier-ébéniste. Il décorait des panneaux pour les armoires, des meubles, des lits...

Son patron réalisait des christ pour cercueil. A trente ans, M. Mostoy s'attacha à ce genre de sculpture. Il en fit un. Ensuite, uniquement comme passe-temps, il se mit à sculpter des saints. Son deuxième travail fut : sainte Thérèse.

Menuisier-ébéniste de profession, Paul Mostoy fut occupé, pendant près d'un demi-siècle, dans diverses firmes et, aussi, comme technicien à la ville de Dinant. Il prit sa retraite en 1956, année marquée d'une pierre blanche puisqu'elle fut aussi la date de son mariage. Pendant 51 ans, il a travaillé le bois : le chêne, le noyer, le prunier, le poirier, parfois avec des incrustations de buis, en parfait amateur, sans guère suivre de cours. Une réserve toutefois : il fut un élève assidu des cours du soir de l'« Université Populaire » de Dinant, où il eut comme maîtres écoutés, les regrettés Alexandre Daoust, pour le dessin, et Desoill pour la sculpture.

LA GUERRE

D'où lui vient sa vocation de créateur ?

« Je suis né au « Forbot », dit-il et j'ai toujours aimé le travail du bois. Ma formation première, je la dois au maître ébéniste Alphonse Demanet, de Leffe, pour lequel j'ai travaillé mes années de prime jeunesse. »

Puis, ce fut la guerre. Comme tant d'autres, Paul Mostoy fut emporté dans la tourmente. Il avait tiré un « mauvais numéro ». Il fit, pendant plus de cinq ans, partie du 19ème de Ligne. Il fut en première ligne de feu pendant la guerre 1914-18. L'idée de sculpter des statuette lui vint à son retour de l'Yser : « J'y avais vécu des scènes tellement poignantes ».

Si son inspiration lui vint d'abord à l'époque de la grande guerre, dont il sortit avec deux blessures et muni de décorations combien méritées, il s'est ensuite « aligné », avec une juvénile ardeur, sur l'actualité mouvante et il a « campé » des personnages historiques au fil des années. Car c'est un travail de longue haleine qu'il a mené.

Ses travaux :

- Des statuette du Kaiser Guillaume 1er, du roi Albert, de Churchill, de Clemenceau, du général de Gaulle, de Napoléon, du maréchal Foch, de Charlier Jambe de Bois.

« Li krakrie »

- Des statuette à thème religieux : des saints, Jésus portant sa croix, la fuite en Egypte.

- Parmi les métiers ceux de batteur de cuivre, couquier, crieur public, menuisier, maçon.

- Les vieilles figures dinantaises : l'ancien gardien du parking de Dinant qui vit toujours et tient un café à Yvoir ; Baptisse Lefort, le crieur public ; Florentine Belot qui allait à la fontaine lessiver le linge de ses clients ; Le Poilu, qui faisait les courses des gens.

- Il a réalisé également une œuvre composée de cinq personnages : « Li Krakrie » (le mensonge). Elle représente quatre personnages typiquement dinantais réunis autour de la statue de Joachim Patenier (peintre dinantais du XVème siècle) en train de raconter des mensonges.

- En souvenir de la guerre 14-18, il sculpta le soldat de Merckem. Lui-même se trouvait à Merckem en 14-18. Il sculpta également la reine Elisabeth. Pendant cette guerre, elle lui avait offert des cigarettes et du chocolat.

- On peut voir également parmi ses œuvres : Quasimodo le sonneur de cloches et Adolphe Sax (le Dinantais qui inventa le saxophone).

- En dehors de ces statues, il réalisa un travail pour l'église Saint-Pierre de Dinant. Le saint patron de l'église fut retiré de l'église pendant la première guerre et caché. Quand on le remit en place, la clé qu'il tenait à la main, avait disparu.



Derick, le vieux tanneur

25 heures de travail pour une statuette

M. Mostoy travaille tous les bois : le prunier, le noyer, l'acacia, l'acajou, le pommier, le chêne et le poirier. D'ordinaire, pour sculpter une statuette, il lui faut environ 25 heures de travail. Mais parfois, quand elle demande plus de soins, il lui faut quarante heures. Il termine pour l'instant un saint Hubert rencontrant le cerf portant la croix. Il a aussi commencé « Le vagabond voyageur ».

Son projet : sculpter encore de vieilles figures dinantaises.

L'hagiographie a tenté : un Saint Joseph doté du millésime « 1919 » ; des Christ en croix ; des reproductions de saintes et de saints.

Aux « cimaises » improvisées, on suit le fil mouvant de l'actualité. Voici le petit « caporal Napoléon », la main bien engonçée dans la tunique ; un rondouillard Churchill, dont le cigare n'a pas été oublié ; de Gaulle, tout rejoint sur son socle patiné.

DU FOLKLORE

Paul Mostoy est un « pur » Dinantais, un « Forbot ». Il a donc été tenté par le folklore local et les vieux Copères retrouveraient, dans son éventail, des figures devenues quasi légendaires : le « rat d'abattoir », Henri Diffrang ; le tanneur « Derik » Castiaux ; le « bansli » Pierre Bolette et d'autres assidus de la défunte « craquerie » du quai J.-B. Culot, sans oublier le crieur public « Baptisse Lefort », dont la sonnette était tonitruante et le nez rouge comme une pivonne.

Ce sont, à la fois, des œuvres d'art véritable et des éléments du plus authentique folklore qui, tel un musée Grévin en plus « dur », ornent le salon de vieux Copère.

UN SAGE

« J'ai fait tout cela sans le moindre esprit de lucre, précise le vénérable et modeste artiste, et je n'ai jamais exposé mes œuvres ».

« Vous ne l'amènerez jamais à exposer ce qu'il a fait pendant plus de cinquante ans... C'est pour lui seul voyez-vous », remarque Mme Mostoy.

Paul Mostoy est un sage. Il a su utiliser au maximum, pour son propre bonheur, les dons que la nature et sa persévérance lui ont donnés. Il ajoute : « Je n'oublierai jamais les éloges que m'a adressés M. Georges Pire, le plus grand folkloriste de Dinant, car cela, voyez-vous, m'a payé au centuple de mes efforts. »

J. P.



Le couquier



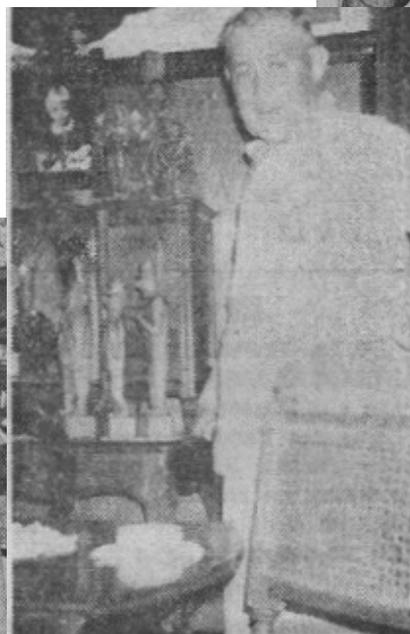
Henri, le vanier



« Al Crakerie »



Au travail dans son atelier



Paul Mostoy devant ses œuvres

La querelle entre Alexis Gauthier et un journaliste de Vers l'Avenir.

A travers nos lignes, vous aurez sans doute apprécié les textes en wallon d'Alexis Gauthier, véritable chansonnier. De même, vous n'aurez pas manqué d'observer sa bonne humeur. L'homme était comme ça, un joyeux drille. Cependant, il avait du caractère et savait se montrer convainquant lorsqu'il le fallait. Et même se fâcher. Lisez donc ceci.

La bonne entente règne entre l'auteur et Vers l'Avenir, au fil des pages que le journal consacre à ses compositions :

- « Cœur di Grand Mère » (3^{ème} mention au concours de VA de 1931)
- « Li Viye Marie » (parution le 24/5/1932 dans VA)
- « One Pasquée » (mention au concours de littérature wallonne de 1932, parution dans VA le 26/6/1933)
- « Nosse Maujeon » (2^{ème} prix au concours de 1935, parution dans le journal l'Horizon de 1937)
- « On Mouchni » (2^{ème} prix au concours de 1936, parution dans VA le 18/3/1937).

Alexis est aussi chroniqueur local pour différents événements, notamment les luttes de balle-pelote, des expositions, etc. Il reçoit gratuitement un abonnement annuel au journal.

Fin des années trente, le ciel de l'Europe s'assombrit, et bientôt celui du Monde tout entier.

Hitler qui a accédé au pouvoir envahit la Pologne le 1^{er} septembre 1939. Le 3 septembre à 11 heures, le Royaume Uni déclare la guerre à l'Allemagne, et la France la suit à 17 heures. Le gouvernement belge réitère sa neutralité et le roi Léopold III prend le commandement de l'armée.

Bien entendu, la presse fait largement écho à une situation internationale au bord du drame.

Le 4 septembre, sous la plume de M. O. Petitjean¹, un article paraît dans le journal Vers l'Avenir (cfr. annexe 1). L'auteur y exprime ses sympathies à l'égard de la Pologne, nonobstant la neutralité dans laquelle notre pays s'est engagé. Il prend prétexte de ce que la Pologne, en 1830, se souleva contre l'autoritarisme russe, ce qui permit à la révolution belge d'aboutir. Et, de fait, le 28/9/1830, Guillaume Ier des Pays-Bas avait sollicité l'aide de puissances étrangères afin de sauver ses prérogatives sur notre territoire. La Russie avait répondu favorablement, mais n'avait pu envoyer de troupes dès lors que celles-ci étaient déployées pour mâter l'insurrection polonaise.

Le même 4 septembre, à 21 heures, Alexis saisit sa machine à écrire et interpelle l'éditeur de Vers l'Avenir.

« Monsieur Delforge,

Depuis quelque temps Monsieur Petitjean a l'air de partir en guerre. C'était son droit il y a huit jours, ce n'est plus son devoir maintenant.

Son article de ce jour, dont je vous remets ci-joint coupure du dernier entrefilet², m'a causé, ainsi qu'à un très grand nombre de mes concitoyens, un sentiment de malaise et aussi d'inquiétude.

Ainsi Mr Petitjean, après avoir désobéi à la consigne du Roi, ne veut même pas s'excuser auprès de Sa Majesté, à qui nous devons en grande partie d'être en dehors du terrible conflit qui demain va ensanglanter la moitié de l'Europe³...

J'étais loin de prendre le débonnaire Monsieur Petitjean pour un agitateur et plus loin encore de croire que « Vers l'Avenir » devenait antiroyaliste⁴.

Le discours de notre Roi, que je viens d'entendre à l'instant, réitérant ses conseils à propos de nos devoirs de pays neutre, fera je l'espère réfléchir et calmer votre attaché politique, qui ferait bien d'écouter les sages conseils de votre correspondant bruxellois (voir son billet de vendredi dernier)⁵.

Si nous voulons conserver notre neutralité, point n'est besoin de faire du sentiment rétrospectif dont la valeur est du reste aléatoire. Les journaux ont le DEVOIR de rester purement objectif dans le cadre international, et j'espère que « Vers l'Avenir », sous votre clairvoyante direction, ne manquera pas à sa tâche.

Et ce n'est pas pour cela que les Belges, tous les Belges et surtout les Dinantais, ne souhaiteront pas aux Polonais un sort meilleur et au besoin y contribueront indirectement⁶.

¹ Apparemment, pour le même sujet, il est déjà intervenu auparavant dans Vers l'Avenir, comme le signalent les deux premières lignes du premier courrier qu'enverra Alexis Gauthier

² Voir annexe n° 1

³ Malheureusement, comme on le sait, la suite des événements lui donnera tort.

⁴ Manifestement, notre homme était royaliste...

⁵ Voir annexe n°2.

La querelle entre Alexis Gauthier et un journaliste de Vers l'Avenir.

Je m'excuse d'être intervenu, peut-être trop longuement, à ce propos, mais croyez bien que je le fais à bon escient. Je vous prie d'agréer, Monsieur Delforge, l'assurance de mes sentiments dévoués. »
La réponse ne tarde pas⁷, puisque dès le 6 le journaliste Petitjean écrit :

« Cher Monsieur,

Mr. Marc Delforge me communique votre lettre du 4. Bon Dieu ! Est-il possible qu'on se méprenne ainsi sur mon attitude. Je suis et resterai, en fait, respectueux des consignes données par le Roi à la nation, consignes qui visent à maintenir notre pays en dehors du conflit. Je ne donnerai jamais le conseil de participer à la guerre. C'est là la neutralité de fait.

Mais à côté de celle-ci, la seule qui puisse être observée par les autorités officielles, il y a le sentiment, la conscience de chacun et les considérations de justice et de droit. Je vous renvoie pour cette distinction à ce que le président Roosevelt a dit. Vers l'Avenir l'a publié le 5 septembre en manchette à côté de son titre ; aujourd'hui en même place nous publions une remarque similaire du Président de la Chambre belge.

Vous écrivez, en faussant un peu les textes, que je ne m'excuse pas de contrevenir aux consignes données par le Roi. J'ai au contraire protesté de mon respect pour les directives royales. Ce dont je ne veux ni ne peux m'excuser, je le dis en français très clair, c'est d'avoir des sympathies pour la Pologne. Vous me lisez bien mal... Vous êtes libre de trouver, à l'encontre de mes convictions d'honnête homme, que « mon sentiment rétrospectif a une valeur » (?). Cela vous regarde et il n'est nullement nécessaire que mon opinion concorde avec la vôtre.

Je ne suis pas Dinantais et n'ai pas peur du Boche. Je n'écrirai jamais un mot inspiré par la frousse. Et je ne dissimulerai pas mes sentiments.

Je me bornerai à vous demander, si dans l'état d'esprit où vous êtes, vous avez invité votre administration communale à enlever bien vite, par crainte de représailles éventuelles, votre balustrade « Furore teutonico... »

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites en croyant que ma faible voix pourrait provoquer la colère et la vengeance du Führer.

Bien entendu je vous dis tout ceci pour rétablir les choses à leur juste rang et sans le moins du monde vouloir vous causer de peine. Je me borne à trouver que ce n'est pas, de ma part, une attitude franche que « de souhaiter aux Polonais un sort meilleur et au besoin, y contribuer indirectement ». Je ne cache pas mon opinion. Je suis même payé pour la rendre publique par l'intermédiaire de Vers l'Avenir.

Bien cordiales salutations. »

Sitôt le courrier reçu, Alexis Gauthier répond le 7 septembre.

« Monsieur Petitjean,

Vous m'avez fait l'honneur de répondre à ma lettre visant votre article du début de la semaine.

Puis-je me permettre une dernière fois de revenir sur cette affaire ?

J'ai relu le texte que vous me renvoyez, et si vos explications au sujet des « excuses » se comprennent, par contre j'estime après vous avoir relu qu'il ne persiste pas moins un doute et que beaucoup de lecteurs auront compris comme moi, les deux thèses défendues.

Vous dites « vous êtes libre de trouver à l'encontre de ma conviction d'honnête homme, que mon sentiment rétrospectif à l'égard de la Pologne a une valeur aléatoire ». Je ne pense pas être l'encontre d'un honnête homme, mais je trouve et avec moi bien des gens, que la Belgique ne peut payer de son sang les multiples erreurs commises par la France et l'Angleterre depuis le traité de Versailles (celui-ci y compris). Si la victoire finale de la Pologne et de ses alliés dépendait de la Belgique, je comprendrais notre participation à la guerre, mais rien qu'alors.

Plus loin je lis avec tristesse : « Je ne suis pas Dinantais et n'ai pas peur du Boche, je n'écrirai jamais un mot inspiré par la frousse ». Et bien, Monsieur Petitjean, je suis Dinantais, j'ai assisté en 1914 aux horribles tueries de femmes et d'enfants, j'ai échappé par miracle après avoir été aligné pour le massacre, à une mort certaine... et je n'ai pas peur du boche, quoique vous en pensiez. Sur le champ de bataille je vous prouverai peut-être un jour (et avec moi tous les copères) que l'ennemi, à Dinant, n'est craint que pour la foule des femmes, des enfants, des vieillards, dont nous n'avons pas encore oublié les massacres.

Quant au trop fameux « Furore Teutonico », dont l'évocation à la haine est réprouvée par tous les chrétiens, s'il ne tenait qu'à moi et aux catholiques de Dinant, il y a longtemps qu'il n'existerait plus, nous n'aurions pas attendu « la crainte des représailles éventuelles », nous avons d'autres monuments cultivant pieusement un souvenir inaltérable et qui disent eux aussi en termes saisissants de vérité toute l'ignominie de la conduite des boches : ces monuments nous ne les enlèverons jamais, même si l'Allemagne était de nouveau à nos portes.

⁶ Alexis Gauthier ne se prononce pas sur le moyen...

⁷ La réponse porte l'entête de Vers l'Avenir, mais comme adresse d'expéditeur celle du domicile privé de M. Petitjean.

Elle n'est pas très heureuse, Monsieur Petitjean, votre évocation de « Furore Teutonico ».
Et si votre prose, comme vous dites, ne peut provoquer la colère du Fürher, par contre elle peut, elle doit échauffer inutilement une quantité de cerveaux belges, et cela est je le répète, contraire aux directives données par le Roi. J'espère que vous ne m'en voudrez pas trop, de vous avoir répondu franchement ; j'espère aussi que ces explications, qui pour moi sont terminées, ne porteront aucune atteinte à nos relations de confraternité ainsi qu'à notre réciproque estime.
Je vous prie d'agréer, Monsieur Petitjean, l'assurance de mes sentiments distingués. »

Et dès qu'il reçoit le courrier le 8 septembre, M. Petitjean de répliquer, assez sèchement faut-il l'admettre.

« Monsieur,

Il est facile de clore la porte entre le contradicteur et soi, après avoir jeté sa réponse. C'est le meilleur moyen d'empêcher la réponse. Ça n'est peut-être pas ce que l'Anglais appelle le « fair-play ». Vous me permettez de n'accepter pas que ces explications « qui sont, selon vous, pour tous terminées », le soient pour moi. Je rouvre donc la porte.

Vous me lisez mal et me comprenez mal. Je constate en effet que vous n'avez pas saisi ce qu'il y a de déplaisant à qualifier de « valeur aléatoire » un sentiment que j'exprime. Je vous conseille de rechercher au dictionnaire le sens du mot aléatoire. Et je vous prie de croire que mes sentiments sont fermes, définitifs, et ne dépendent sûr pas du hasard des circonstances.

Vous ne me comprenez pas davantage en m'opposant l'article de M. Marc Delforge. Cet article a été élaboré de commun accord par M. le Directeur et moi. M. Delforge m'a même offert de le signer pour deux. J'ai jugé inutile et même insolite d'apporter à la signature autorisée de mon Chef, l'adhésion de la mienne. Mais cet article a exprimé mon opinion qui n'a pas varié et ne variera pas.

Recevez je vous prie mes salutations expresses ».

Et que fait Alexis à la réception du courrier ? Il répond le 9 septembre !

« Monsieur Petitjean,

Comme vous me lisez mal, Monsieur Petitjean...

Où avez-vous été chercher, que je fermis la porte à la contradiction ?

Textuellement, je vous ai dit : « j'espère aussi que ces explications qui POUR MOI SONT TERMINEES... »

Je suis donc obligé de vous répondre, pour vous dire qu'Alexis Gauthier, n'a jamais manqué de « fair-play », et que l'injure gratuite et malveillante dont vous le gratifiez inconsidérément provoquerait chez les gens qui le connaissent une douce, très douce, hilarité...

Et, si vous me renvoyez au dictionnaire pour comprendre la valeur du mot « aléatoire » que je connais depuis ma première communion, je suis moi, contraint de vous renvoyer à la syntaxe pour deux motifs :

1° vos fameuses phrases blessantes pour le Roi

2° la phrase que je vous signale plus haut.

Après avoir insulté les Dinantais en bloc, vous avez voulu m'atteindre seul en m'accusant de manque de « fair-play », en m'invitant pauvrement à consulter le Larousse pour vérifier un terme dont je maintiens la force.

Les Polonais n'ont pas fait cette révolution pour aider la Belgique mais, en opportunistes, ils ont cru mieux réussir à cette occasion : il y a une petite différence, mais croyez bien que cela ne diminue pas la sympathie que j'éprouve pour ce malheureux peuple, qui bientôt espérons-le, connaîtra un sort meilleur.

Et si l'article de Mr Delforge a été élaboré par vous et notre directeur, il ne me reste qu'à vous féliciter d'un revirement heureux. Persévérez, Monsieur Petitjean, vous gagnerez la sympathie de braves gens, tout en conservant celle des gens braves.

Et pour éviter tout malentendu, je vous signale que je reste à votre disposition, pour continuer une discussion qui va de l'humour à l'insulte, en passant par les stades plus sérieux de l'histoire, la grammaire et la syntaxe ; si cela vous amuse, je veux bien vous aider.

Entretiens, je vous prie ce croire, Cher Monsieur Petitjean en mes sentiments de haute considération ».

La polémique s'arrêta-t-elle là ? Apparemment oui.

Le 2 octobre, sous la plume de Marc Delforge, Vers l'Avenir publie un long article intitulé

« La guerre a un mois. La neutralité belge au contact des faits ».

La querelle entre Alexis Gauthier et un journaliste de Vers l'avenir.

Les justifications de notre actuelle neutralité

A ceux qui critiquent l'actuelle neutralité belge librement adoptée en vertu de notre politique d'indépendance, on peut répondre par ces observations :

1°) La Belgique n'est en rien responsable des fautes — partagées — qui ont tué la paix de 1918 et provoqué la guerre de 1939. Sa position de neutralité, volontairement acceptée par ses garants, ne favorise ni ne déforce aucun des antagonistes qui savent, nos engagements ayant toujours été loyalement tenus, que nous refuserons de servir de champ de bataille à qui que ce soit.

2°) A l'encontre de ce qui s'est passé en 1914, où elle s'est dressée, par respect à la parole donnée, contre un agresseur direct, la Belgique, qui n'a été victime d'aucune attaque, d'aucune menace de la part de belligérants, jusqu'ici fidèles à leurs promesses, a l'actuel devoir de s'abstenir pour faire honneur à sa signature. Si par le fait d'un voisin sans foi elle était derechef acculée au dilemme, elle préférerait à nouveau la lutte au déshonneur.

3°) Si l'on s'en tient aux éléments acquis, à la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, la conservation nationale risquerait d'être plus gravement compromise par la participation de la Belgique à une guerre, même victorieuse à coup sûr, d'où elle sortirait peut-être irrémédiablement meurtrie, que par la non-intervention dans un conflit encore limité et où personne ne la sollicite d'entrer, quelle que soit l'issue de ce conflit et si précieuses puissent nous apparaître théoriquement et sentimentalement les valeurs qui y seraient engagées. Car, pour bénéficier de ces valeurs, la Belgique doit d'abord vivre...

4°) Il y a, pour les pays neutres, une belle mission de charité et de pacification à accomplir durant le combat, de médiation et de reconstruction à exercer à son issue. Les courageuses initiatives du Roi pour conjurer le pire nous en ont indiqué la voie. Elles n'eussent pas été possibles de la part du Souverain d'un pays privé en tout ou en partie de son autonomie dans la dispute qui divisait l'Europe.

5°) Notre politique extérieure, sur laquelle s'est réalisée la quasi-unanimité, est celle qui sert le mieux, présentement, l'unité et la cohésion nationales. Y renoncer sans raisons impérieuses, sans que des facteurs nouveaux ne justifient une évolution des esprits, pourrait provoquer de violents remous de politique intérieure qui nuiraient gravement à notre indépendance.

Annexe 2

On s'étonnera peut-être de lire, sous la signature d'un journaliste belge, citoyen d'un pays neutre et respectueux des consignes données au pays par notre Roi, des commentaires établissant de quel côté vont ses sympathies. Nous ne nous en excuserons pas. Nous nous bornerons à dire pourquoi nous sommes aujourd'hui de cœur et de volonté avec la Pologne.

En septembre 1830, la Pologne, dont l'asservissement à la Russie était encore relativement récent — Napoléon avait rétabli le Grand-Duché de Varsovie qui subsista jusqu'en 1815 — préparait une insurrection pour se libérer du joug russe. Les chefs de cette insurrection apprirent la révolution belge et ils surent que le Tsar mettait en marche une armée qui avec le concours d'une autre armée prussienne, viendrait rétablir à Bruxelles la souveraineté du roi Guillaume de Hollande.

Pour sauver la Belgique, les insurgés polonais avancèrent leur mouvement. Celui-ci n'était pas assez prêt pour pouvoir réussir. Il n'importe, les Polonais se sacrifièrent. Le Tsar dut utiliser pour rétablir « l'ordre à Varsovie » les troupes qui marchaient sur Bruxelles. Et la Prusse n'osa intervenir seule, car c'eût été s'exposer à une guerre contre la France.

La Belgique fut sauvée par le sacrifice polonais. Et l'héroïque Pologne connue pour 75 ans encore la domination étrangère.

On voudrait qu'avec ces souvenirs un Belge dissimulât ses sympathies pour la Pologne ? Le signataire de cet article se refuse à pareille ingratitude.

O. PETITJEAN.

Annexe 1

Et le 5, « Nos devoirs devant la guerre. RÉPONSE A DES OBJECTIONS ». M. Delforge répond très longuement à un autre lecteur...

C.W.



Léopold III durant son discours.



Civils polonais victimes de la Luftwaffe - 1939



La Pologne envahie...